



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L' AISNE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES
TERRITORIALES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
Bureau de la légalité et de l'intercommunalité

Affaire suivie par : A. AIME

Tél. : 03.23.21.83.75

Mel : pref-bureau-legalite@aisne.gouv.fr

Laon, le 26 NOV. 2013

LE PREFET DE L' AISNE

à

Monsieur le président du Conseil
Général

Monsieur le président
du centre de gestion de la fonction
publique territoriale

Mesdames et Messieurs les maires

Mesdames et Messieurs les présidents
des établissements publics de
coopération intercommunale et des
établissements publics locaux

En communication à :

Mesdames et Messieurs les
sous-préfets

OBJET : Gratification des stages des étudiants dans les collectivités territoriales, les établissements publics de santé et les établissements publics du secteur médico-social.

P.J. : 1

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la circulaire du 25 octobre 2013 relative à la gratification des stages des étudiants dans les collectivités territoriales, les établissements publics de santé et les établissements publics du secteur médico-social.

Mes services ainsi que ceux des sous-préfectures se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général

Jackie LEROUX-HEURTAUX